

AVIS – REUNION D'INFORMATION PREALABLE PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Demandeur :

Opérateur de Transport de Wallonie – OTW (le TEC)

Personne morale de droit public

Siège social : Avenue Gouverneur Bovesse 96, 5100 Jambes

RPM Namur 0242.069.339

Objet : Demande de permis unique portant sur la construction et l'exploitation d'un dépôt de bus à Wavre.

Lieu d'implantation du projet : Chaussée de Huy (N 243), Chemin de Vieusart et N25 à 1300 Wavre, présentement cadastré Wavre, 2^{ème} division, section H n° 51C- 53B- 54C, section I, n° 228A – 229C – 232A – 232B – 233A -233C – 234A – 235 – 236 – 237A – 239C – 240D – 240F – 241B – 241E – 242C – 242E – 243C – 244B – 245 – 246A – 246B – 247 – 249M – 249I – 250M – 250N – 250R – 250T – 250X.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, le demandeur vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le jeudi 19 juin 2025 à 19 h 00

Salle des fêtes (au rez de chaussée) – Place de l'Hôtel de Ville 1 – 1300 WAVRE

Les Communes de Wavre, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Mont-Saint-Guibert, de Chaumont-Gistoux, de Grez-Doiceau ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, **dans un délai de 15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, **soit jusqu'au 4 juillet 2025 inclus**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant :

Par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse,

- soit par courrier à l'attention du Collège communal de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville 1, 1300 WAVRE,
- soit par courriel à pe_pic@wavre.be

Elle en adresse une **copie au demandeur** soit par courrier à l'attention de l'OTW Brabant Wallon, Monsieur Lionel ROUGET, Directeur Exécutif, Place Henri Berger 6 à 1300 WAVRE, soit par courriel à info.bw@letec.be lequel communique les remarques et propositions sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

La réunion est filmée par le demandeur selon les modalités fixées par le Gouvernement. La vidéo de la réunion et les documents et supports utilisés lors de celle-ci sont consultables à la commune de Wavre sur rendez-vous pris au 010 230 377 et à distance, à partir du lendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. L'enregistrement vidéo de la réunion sera disponible à l'adresse suivante :

<https://www.chantiers.letec.be/rip-depot-brabant-centre/>

Cet accès à l'enregistrement sera assuré à partir du 21 juin 2025 et pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera effacée au terme de ce délai.

Personne auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues:

ROUGET Lionel – Directeur Exécutif OTW BW – info.bw@letec.be